

ANDRÉ DESMARAIS

DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

Il possède dix années d'expérience à titre de pompier, et cumule plus de trois années à titre de directeur incendie. Lors d'un incendie, il dirige les opérations et coordonne le travail des pompiers en ayant leur sécurité comme première priorité.

Lorsque la situation l'exige, il peut faire appel au renfort des municipalités voisines.

En plus des cours de pompier, de premier répondant et d'officier, André a suivi diverses formations spécialisées telles que le cours d'officier en milieu non urbain et la formation sur les autopompes. C'est le désir de relever de nouveaux défis qui l'a poussé à devenir pompier et par la suite, directeur du service incendie.

